

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-341 du 29 AOUT 1988

portant nomination du Camarade André
Bégan KAPKO en qualité de Directeur
Provincial des Enseignements de
l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifié ;
- VU l'Ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le Décret N° 84-502 du 17 Décembre 1984 portant attribution, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et de Base ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et de son Comité Permanent ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 AOUT 1988 ;

SECRET :

Article 1er. - Le Camarade André Bégan KAKPO est nommé Directeur Provincial des Enseignements de l'Atacora.

.../...

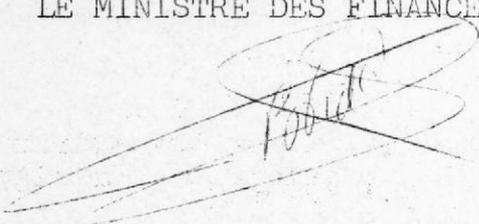
Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT à Cotonou, le 29 AOUT 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES,


Didier DASSI

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 CPC 2 PPC 1 MF 4 MEMB 4
AUTRES MINISTERES 14 CEAP/ATACORA 6 INTERESSE 1 AUTRES CEAP 5
DSDV DCOF DB DTC DI 10 DCCT 1 IGE 2 GCONB 1 INSAE BCP 2
BN DAN 2 DLC DPE 2 JORPB 1.